



Rapport d'activité 2007

(présenté par Patrice Pawelski, Secrétaire Général)

1. Rappel des faits
 2. Actions engagées
 3. Premiers résultats
- + Suivi judiciaire



1. Rappel des faits :

Bonsoir à tous. A l'attention de ceux qui auraient manqué des étapes de cet invraisemblable feuilleton, il nous paraît utile de récapituler les événements chronologiques, et les actions engagées par le collectif « Sauvons le Grand Écran » depuis l'annonce de la fermeture de la salle.

Je vous rappelle que le collectif, créé en avril 2005 à l'initiative de riverains, est constitué en association loi 1901 depuis le 30 décembre 2005 (parution au Journal Officiel le 11 février 2006).

En mars 2005, la presse relayait la décision de la société *EuroPalaces* (fusion des salles *Pathé-Gaumont*) de fermer définitivement la salle mythique du "*Gaumont Grand Écran Italie*" pour le 1^{er} juillet. Malgré l'incongruité de cette annonce, il fallut se rendre à l'évidence : il ne s'agissait pas d'un poisson d'avril en avance, mais du projet déjà bien engagé de transformer le complexe cinématographique en magasins.

On apprendra un peu plus tard l'existence d'une Convention passée avec la *Ville de Paris*, qui obligeait *Gaumont* à exploiter le complexe bien au-delà de sa fermeture en janvier 2006, ainsi que d'une promesse de vente conclue en octobre 2004 entre *EuroPalaces* et la *Foncière Teycpac* ; promesse transférée en octobre 2005 au bénéfice de la société *Teycpac-Hammerson-Italie*, qui n'est autre que la réunion de la société *Teycpac* et de la *SAS Hammerson*, propriétaire du centre commercial *Italie 2*.

En dépit des démarches engagées par les associations culturelles et de commerçants, les autorisations aux enseignes « *Habitat* » et « *H&M* » de s'implanter en lieu et place du *Grand Ecran Italie* ont finalement été accordées par la *CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial)* en juin 2006. Puis les permis de construire et de démolir par les services de la *Ville* en mars 2007.

2. Actions engagées :

En l'absence de réponse et d'initiative de la mairie pour empêcher cette opération malgré l'engagement public du maire du 13^e de "**s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de la salle**", le collectif *Sauvons le Grand Ecran* a été amené à lancer les actions suivantes dès avril 2005 :

- création d'une pétition signée par des milliers de franciliens, des cinéphiles de France entière, deux anciens ministres de la culture, des élus et artistes de tous bords... ;
- lancement d'un site Internet : sauvonslegrandecran.free.fr, devenu en mars 2007 sauvonslegrandecran.org;

- démarches et constitution de dossiers auprès des pouvoirs publics (*Mairie du 13^{ème} / Mairie de Paris / Ministère de la Culture / DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) / CNC (Centre National du Cinéma) / Présidence de la République / CDEC / personnalités diverses...*) ; puis interventions auprès des membres votants de la CDEC (*élus, Chambres de Commerce et des Métiers, représentant des consommateurs*), avec double des dossiers adressé à la DDCCRF (*Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes*) ;
- demandes de protection de la salle dans le cadre du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) ;
- campagnes d'information auprès des riverains et des médias en liaison avec des associations partenaires, notamment « *Action Paris-Est* » (rassemblement devant le Grand Écran, apéritif-débat, conférence de presse...) ;
- élaboration d'un « tract-questionnaire » en vue de sensibiliser le public aux potentialités de la salle, tout en ciblant les attentes vis-à-vis des repreneurs potentiels ;
- analyse juridique des dossiers, aboutissant en septembre 2006 au recours en annulation de la décision de la CDEC devant le Tribunal Administratif "*pour erreur de droit et erreur manifeste d'appréciation*", puis en mai 2007 au recours contre le permis de construire, accordé en mars malgré les déclarations du maire du 13^{ème} deux mois plus tôt, selon lesquelles "***aucun permis ne pourrait être délivré tant que le recours (contre la CDEC) n'aura pas été purgé***".
- appels à adhésions à compter de septembre 2006.

3. Premiers résultats

Dans un premier temps, la mobilisation a réussi à obtenir un délai supplémentaire de six mois pour la fermeture de la salle, le 2 janvier 2006, puis à faire reporter en 2006 la première CDEC prévue en octobre 2005.

Et suite aux interventions des associations « *Sauvons le Grand Écran* » et « *Sur les toiles de Paris* », la commission du 7 février 2006 a finalement été ajournée à une date ultérieure après une délibération particulièrement longue.

Les recours engagés grâce aux adhésions, bien que non suspensifs, ont été déterminants en bloquant les opérations.



+ Suivi judiciaire (résumé)

Recours en annulation de la décision de la CDEC (du 22 juin 2006) :

- 6 septembre 2006 : Recours sommaire adressé au Tribunal Administratif,
- 4 avril 2007 : Sommeation reçue d'EuroPalaces*,
- 31 mai 2007 : Réception d'un mémoire en défense de la société Teycpac,
- 8 janvier 2008 : Mémoire en réplique adressé au Tribunal,
- 10 juin 2008 : Ordonnance de clôture d'instruction au 16/7/2008.

Recours contre le permis de construire (délivré le 7 mars 2007) :

- 5 mai 2007 : Recours sommaire adressé au Tribunal Administratif,
- 27 juillet 2007 : Réception d'un mémoire en défense de la société Teycpac.

A ce jour, aucune date de jugement ne nous a été communiquée.

* où EuroPalaces "se réserve le droit de demander réparation du préjudice financier subi, du fait que la requête en annulation déposée contre l'autorisation accordée par la CDEC à la société TEYPAC-H-Italie, empêche la réalisation de la condition suspensive et la réalisation de la vente, et par suite la perception du prix de vente de 7 000 000 €.

